Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20260423-260423_06-DE

N° 260423-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUMILLIAU

SEANCE DU 23 AVRIL 2026
L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Ploumilliau sous la présidence de M. YANN KERGOAT, Maire

Nombre de conseillers : 19 **Présents :** 17 **votants :** 19 **procurations** : 2

PRESENTS : M. YANN KERGOAT, Mme MOLLE ANABELLE, M. THOMAS FREDERIC, Mme BASSET HELENE, Mme PERON EMILIE, M. LE QUELLEC LAURENT, Mme MADAULE-LOUET MARTINE, M. CARTRY ALAIN, Mme. DANIEL-EROKO CINDY, M. FOLLEZOUR HUBERT, Mme FAURE MORGANE, M. BIDEAU DIDIER, Mme TOUDIC-LE GALL LUCILLE, M. JOURNAUX NICOLAS, MME KERJEAN VANESSA, M. VENY FREDERIC, Mme CARN SANDRINE

POUVOIRS : M. LE GALL SYLVAIN donne pouvoir à Mme MOLLE ANABELLE, Mme DUBUIS CAROLE donne pourvoir à Mme CARN SANDRINE

Mme BASSET HELENE a été élue secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2025-

Le Conseil Municipal de la commune de Ploumilliau, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 le 12 février 2026,

CONSTATANT que, pour le budget principal de la commune, le compte administratif 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement ou d'exploitation de : 661 968.85 €

VU l'avis favorable de la commission de finances du 10 avril 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 16 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS

-DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement ou d'exploitation ainsi que le résultat d'investissement comme suit :

Budget Principal Commune	**Fonctionnement excédent**	**661 968.85 €**
	Affectation au compte 1068	313 663.56 €
	Excédent de fonctionnement reporté	348 305.29 €
	Déficit d'investissement reporté DI 001	0 €

Fait et délibéré à PLOUMILLIAU, les jour, mois et an susdits

Le Maire de PLOUMILLIAU — La secrétaire de Séance
Yann KERGOAT — Hélène BASSET